

MANUEL DES CURES.

INTRODUCTION.

DE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE DANS LE GOUVERNEMENT DES PAROISSES ET DES FABRIQUES.

L'Église de Jésus-Christ est une société, mais une société spirituelle qui subsiste et exerce son action dans le temps.

L'Église de Jésus-Christ étant une société visible, il est évident qu'il doit y avoir une autorité suprême pour la gouverner, car toute société quelconque a besoin d'une pareille autorité. "Une puissance immédiatement émanée de Dieu," dit Pey, (De l'autorité des deux puissances, part. 3, c. 1, édit. de 1780, vol. 2, p. 14,) "est de sa nature indépendante de toute autre puissance qui n'a point de mission dans l'ordre des choses qui sont de la compétence de la première. Or, telle est la puissance de